



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 9 août 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 août 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h31.

Résolution numéro 111-08-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 Ministère de la Sécurité publique – Inspection et vérification sécurité incendie
- 5.2 UPA et MRC – Appel aux producteurs, aménagement de coulées agricoles
- 5.3 MRC des Maskoutains – Appel de projets en patrimoine
- 5.4 Chambre de commerce – Remerciement de soutien
- 5.5 Zone loisir Montérégie – Invitation colloque ensemble pour le plein air accessible
- 5.6 Saint-Hyacinthe Technopole - Invitation soirée d'accueil nouveaux arrivants

6. Administration et finances

- 6.1 Rapport financier consolidé 2021 - Dépôt
- 6.2 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Compte rendu Cour municipale 1^{er} avril au 30 juin – Dépôt
- 6.3 Création d'un fonds environnemental – Transfert de fonds
- 6.4 Fondation la Clé sur la porte – Demande d'appui
- 6.5 Politique d'utilisation borne électrique – Avis de motion

7. Sécurité publique

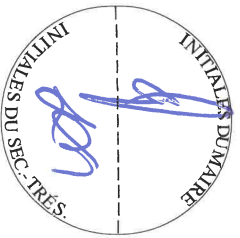
7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Entretien des chemins d'hiver et des emplacements municipaux – Attribution du contrat
- 8.3 Sel de déglacage hiver 2022-2023 – Attribution du contrat
- 8.4 Bibliothèque – Remplacement de l'aspirateur central

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

10. **Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Reporté
 - 10.2 Règlement sur la garde et le contrôle animalier – Avis de motion
11. **Loisirs et culture - Vie communautaire**
 - 11.1 Rapport – Comité des loisirs
 - 11.2 Municipalité amie des aînés – Comité de pilotage, création et constitution
 - 11.3 Patinoire extérieure, création – Attribution du contrat
12. **Périodes de questions**
13. **Levée de la séance**

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 **Résolution numéro 112-08-2022**
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 juillet 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
 4. **Période de questions**

Aucune question n'a été reçue ou posée
 5. **Communiqués et correspondances**

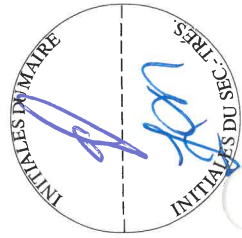
Le maire fait mention des correspondances reçues

 - 5.1 Ministère de la Sécurité publique – Inspection et vérification sécurité incendie UPA et MRC – Appel aux producteurs, aménagement de couléas agricoles
 - 5.2 MRC des Maskoutains – Appel de projets en patrimoine
 - 5.3 Chambre de commerce – Remerciement de soutien
 - 5.4 Zone loisir Montérégie – Invitation colloque ensemble pour le plein air accessible
 - 5.5 Saint-Hyacinthe Technopole - Invitation soirée d'accueil nouveaux arrivants
 - 5.6
 6. **Administration et finances**
 - 6.1 **Rapport financier consolidé 2021 – Dépôt du rapport**

La vérificatrice externe, Madame Barbara Côté, CPA, auditrice ayant fait la présentation du rapport financier 2021 aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre à huis clos, la directrice générale dépose le rapport consolidé aux membres du conseil. Les membres du conseil s'en déclarent satisfaits.
 - 6.2 **Résolution numéro 113-08-2022**
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 juin au 3 août 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus (paies du 1 ^{er} juillet et du 1 ^{er} août)	7 555,12 \$
Employés	17 562,01 \$
Remises	4 410,64 \$
Dépenses :	
Administration	30 251,69 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Sécurité publique	24 735,68 \$
Transport (voirie)	16 369,47 \$
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	31 610,71 \$
Eaux usées	17 197,11 \$
Santé et bien-être	
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	
Aménagement et urbanisme	5 121,19 \$
Loisir et culture	
Loisir et culture	9 669,76 \$
Total :	164 614,02 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Résolution numéro 114-08-2022

Compte rendu Cour municipale 1^{er} avril au 30 juin – Dépôt

La directrice générale a préalablement remis aux membres du conseil le compte rendu de la Cour municipale entre le 1^{er} avril au 30 juin 2022.

6.4 Résolution numéro 115-08-2022

Création d'un fonds environnemental – Transfert de fonds

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de mettre en place des mesures environnementales durables;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer un transfert de fonds du poste budgétaire numéro 59-110-00-000, surplus accumulé non affecté vers un poste à créer, Fonds environnemental;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER la création d'un poste budgétaire Fonds environnemental;

DE PERMETTRE le transfert d'un montant de 10 000\$ vers le poste nouvellement créé, Fonds environnemental;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Résolution numéro 116-08-2022

Fondation la Clé sur la porte – Demande d'appui

CONSIDÉRANT le statut de la Municipalité de St-Barnabé-Sud, à titre de municipalité engagée dans la lutte pour contrer la violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable des cas depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT l'augmentation des besoins de ressources pour les organismes venant en aide aux victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fondation La Clé sur la porte visant la consolidation du service de prévention/sensibilisation ainsi que les besoins de réaménagement des espaces communs de la maison d'hébergement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

D'appuyer la Fondation La Clé sur la porte par un don au montant de 300 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

6.6 Politique sur l'utilisation de la (des) borne (s) électrique (s) – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame Dominique Lussier que sera présenté, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de politique d'utilisation de(s) borne(s) électrique(s) au sein du territoire municipal.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 117-08-2022

Entretien des chemins d'hiver et des emplacements municipaux – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fait par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud concernant l'entretien des chemins d'hiver et les emplacements municipaux pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et ;

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue de l'entreprise Excavation Michel Lemay Inc.;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Michel Lemay Inc. était l'entreprise responsable du déneigement des routes municipales et des emplacements municipaux pour la période de 2019 à 2022, et que les membres du conseil se sont déclarés satisfaits du travail effectué;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de déneigement et épandage de fondants et abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver et emplacements municipaux à l'entreprise Excavation Michel Lemay Inc. au montant de 371 971,95 \$, taxes incluses, pour les années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

QUE LES TRAVAUX relatifs à ce contrat, soient effectués et encadrés selon les normes établies par le devis publié par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et par la Politique de déneigement adoptée par la résolution numéro 92-06-2022;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin ainsi que la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer le contrat de service au nom de la Municipalité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Résolution numéro 118-08-2022

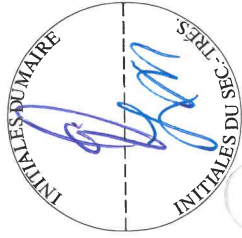
Sel de déglacage hiver 2022-2023 – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour l'achat de sel de déglacage en vrac auprès de six soumissionnaires pour des besoins de 150 tonnes métriques, ainsi que pour le transport jusqu'au lieu d'entreposage situé à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT les cinq soumissions reçues ;

Soumissionnaire	Montant \$ par tonne métrique (taxes en sus)
Sel Warwick	108 \$
Carrières St-Dominique	128,10 \$ + indexation essence
Cargill	133,40 \$
Multi-Routes	133 \$
Frigon	113,75

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à l'entreprise Sel Warwick pour l'achat d'environ 150 tonnes métriques de sel de déglacage pour l'hiver 2022-2023 au montant de 108 \$/ tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution numéro 119-08-2022 Bibliothèque – Remplacement de l'aspirateur central

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'aspirateur central de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Aspirateur FR au montant de 1040 \$, accessoires inclus;

CONSIDÉRANT la satisfaction du travail accompli par cette entreprise lors du remplacement de l'aspirateur du bureau municipal;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès d'autres fournisseurs, le prix reçu est bien en dessous des prix actuels du marché;

En conséquence, il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu

D'ATTRIBUER le contrat, selon la soumission reçue, à l'entreprise Aspirateur FR au montant de 1 040 \$, accessoires et installation inclus;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Pas de rapport. Il n'y a pas eu de conseil en juillet.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

La directrice générale, Madame Linda Normandeau, a remis le rapport aux membres du conseil.

10.2 Règlement numéro 120-03-2022 sur la garde et le contrôle animalier – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Marcel Therrien qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 03-2022, abrogeant le règlement numéro 04-2021 et régissant la garde et le contrôle animalier sur le territoire municipal.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

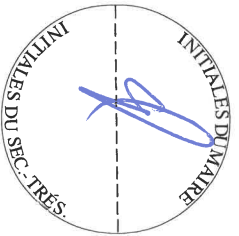
11.2 Résolution numéro 121-08-2022

Comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) – Création et constitution

CONSIDÉRANT la résolution numéro 255-12-2021 approuvant la création du comité de pilotage MADA et nommant Monsieur Marcel Therrien à titre d'élu responsable siégeant sur le comité;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter ledit comité en vue de débiter les rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans à partir de la date de nomination, soit :

Représentant administratif de la Municipalité : Madame Linda Normandeau

Représentant aînés de la Municipalité : Monsieur Jacques Girard

Représentant aînés de la Municipalité : Monsieur Yves Grégoire

Représentant de la MRC des Maskoutains : Madame Elyse Simard

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Résolution numéro 122-08-2022

Patinoire extérieure, création – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT que Madame Eden Graveline et Monsieur Yvon Graveline, effectuent la création, le déneigement manuel et l'arrosage de la patinoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail qu'ils effectuent;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de leur part, pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 6 600\$ pour une période de dix (10) semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

D'ACCORDER le contrat de création, déneigement et d'arrosage de la patinoire à Madame Eden Graveline, au montant de 6 600,00\$ pour 10 semaines;

DE PRENDRE NOTE qu'en considération des températures et de l'état de la glace, deux semaines additionnelles peuvent être ajoutées au même tarif de 660.00 \$ par semaine;

D'AUTORISER la directrice générale, de décider de la pertinence d'ajouter les deux semaines additionnelles au contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers


13. Période de question

Résolution numéro 123-08-2022

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, la séance est levée à 20h07.


ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire


LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 9 août 2022.


Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière